

Le 21 juin 2017

AUX ÉLEVEURS DE PORCS DU QUÉBEC

OBJET : AVANCE SUR PRIX DE POOL PRÉLIMINAIRE – FÊTES DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE ET DE LA CONFÉDÉRATION (période du 4 au 17 juin 2017 – Semaines 23 et 24)

Madame, Monsieur,

Comme indiqué dans notre correspondance du 7 juin dernier, un prix de pool préliminaire a été appliqué par *Les Éleveurs de porcs du Québec* (ci-après « l'Organisation ») pour les fêtes de la Saint-Jean-Baptiste et de la Confédération, couvrant ainsi la période d'abattages du 4 juin au 8 juillet 2017.

La même méthodologie d'évaluation du prix de pool préliminaire utilisée durant les Fêtes de fin d'année a été utilisée afin de convenir de celui-ci. Cette méthode de calcul permet de définir le niveau de réserve à appliquer, compte tenu de la variation historique du prix de vente des porcs durant la période d'application d'un prix de pool.

Suite à la confirmation du prix de vente réel des porcs pour les semaines 23 et 24 de 2017, l'Organisation verse une avance de 5 \$ aux 100 kg à l'indice 100 aux éleveurs qui ont livré des porcs durant les semaines 23 et 24, couvrant ainsi les abattages du 4 au 17 juin 2017. Elle constitue une avance sur le montant total de l'ajustement du prix de pool préliminaire qui sera versé dans la semaine du 10 juillet 2017 et qui est calculé en fonction des revenus réels obtenus de la vente des porcs auprès des abattoirs, selon le poids et l'indice de chaque porc durant cette période.

Pour chaque entente des semaines 25 à 27, soulignons que le prix de pool préliminaire sera ajusté de 5 \$ aux 100 kg à l'indice 100.

Si des informations complémentaires étaient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la Mise en marché au numéro sans frais **1-800 363-7672**.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.



Daniel Hudon
Directeur de la mise en marché

DH/RA/mp